



Calais

Tel : 03.21.46.50.95 / 03.21.46.63.01.

Fax : 03.21.46.66.14

Mail : arretes-circulation@mairie-calais.fr

Formulaire de demande d'arrêté de circulation

Tous travaux, occupation,....., sur la chaussée nécessitent la demande d'un arrêté de circulation pour en faciliter l'opération, assurer la sécurité des personnes, de la circulation, et prévenir les accidents. Cette demande doit être formulée **trois (3) semaines minimum** avant le début des travaux ou installations, et deux (2) semaines en cas de demande de prolongation d'arrêté. Ce formulaire est disponible sur le site Internet de la Ville de Calais www.calais.fr, rubrique formulaire - arrêté de circulation .

Les prescriptions figurant dans l'arrêté de circulation doivent être scrupuleusement respectées : pose par le demandeur de panneaux de pré-signalisation, de signalisation réglementaire, cheminement piétons....**L'arrêté de circulation doit être affiché** par le demandeur constamment sur les lieux et pendant toute la durée d'occupation de la chaussée. Dans le cas d'interdiction de stationner, le demandeur doit afficher l'arrêté de circulation sur les lieux envisagés d'occupation sept (7) jours francs avant toute occupation ou début de travaux (art. R117-12 alinéas 1 et 2 du Code de la Route, stationnement abusif).

Dans le cas de travaux sur la voirie, le pétitionnaire doit obligatoirement faire une déclaration d'intention de commencement des travaux (DICT) à chaque exploitant d'ouvrage, solliciter un accord technique préalable auprès du service Domaine Public-circulation et obtenir un accord avant tout commencement conformément au règlement de Voie Publique, l'arrêté de circulation ne vaut en aucun cas accord de travaux.

Renseignements sur le pétitionnaire :

Je soussigné (nom et prénom) :
Adresse d'envoi de l'arrêté :
Raison sociale :
Téléphone : Portable : Adresse mail :@.....

sollicite un arrêté de circulation.

Renseignements sur l'occupation :

Lieu (au droit de l'immeuble sis, n° de voirie, rue) :
Largeur au droit de la chaussée :, du trottoir :
Nature de l'occupation, des travaux :
Emprise au sol :
Délai : à compter du.....jusqu'au.....
Demande de permis de stationnement : o oui o non
Entreprise chargée des travaux :
Un plan précis descriptif à l'échelle 1/500 minimum doit être joint à cette demande comprenant la largeur de la rue, des trottoirs, l'emprise au sol, le déroulement des travaux, ... et tous renseignements pour la rédaction de l'arrêté de circulation.

Etabli à, le
Signature